



Régulation TVA déductible 7k€

Par **Nicola41210**, le **06/05/2024** à **12:40**

Bonjour,

Nous avons racheté le fonds de commerce d'un restaurant le 1er août 22. Notre 1ère année s'est achevée en décembre 23. Durant celle-ci nous avons eu un crédit de TVA pendant les mois de décembre janvier et février car notre comptable avait déclaré un chiffre d'affaires erroné. Sur deux mois, elle a fait des "TVA prévisionnelles", ce qui nous a donné des petits crédits les mois suivants.

Le 12 avril 24, elle nous annonce que la régulation de TVA de 23 nous donne un peu plus de 3k€. Nous demandons un remboursement de la moitié.

À la déclaration de notre dernière TVA nous voyons le total de TVA déductible de plus de 7k€, elle a demandé le remboursement de la moitié, sans nous en faire part.

À chaque fois que j'appelle ou que j'envoie un mail, la réponse est la même : c'est une régulation.

Ma question est la suivante : pour un restaurant qui fait à peu près 20k€ par mois de CA, est-ce normal d'avoir une régulation de TVA de plus de 7000€ ?

Pouvons-nous nous retourner, le cas échéant, contre le cabinet comptable ? Car ça nous a plombé notre trésorerie...

Merci d'avance pour votre temps et vos réponses.